

COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OËX
 PLAN D'AFFECTATION COMMUNALE ■ ÉCHELLE 1:5'000

Approuvé par la Municipalité de Château-d'Oëx dans sa séance du

Le Syndic : Eric GRANDJEAN La Secrétaire : Sophie MATTHEY

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic : Eric GRANDJEAN La Secrétaire : Sophie MATTHEY

Adopté par le Conseil communal de Château-d'Oëx dans sa séance du

La Présidente : Anastasia ANDREY La Secrétaire : Myriam STUCKI TINOUGH

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur, le

GEF validation et charnad SA architectes - urbanistes FSU
 1000 Lausanne 141 021 310 11 01 1000@gefs.ch
 1000 25 25
 Château_d_Oëx12023_PGA_revisé05_proprié_PGA0000012023_PAGC_0000_01_0101_0000

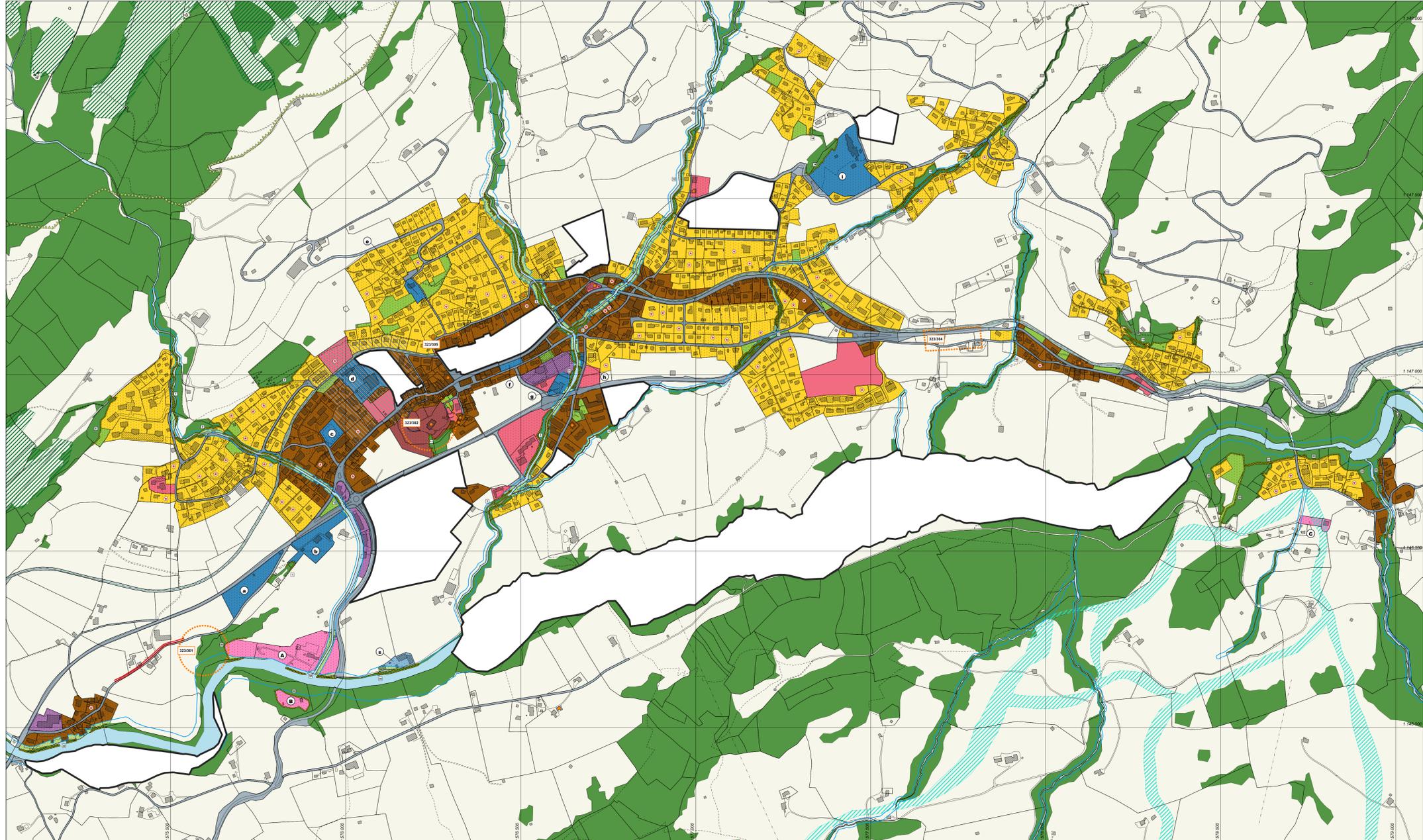
LÉGENDE

- ▭ limite du plan d'affectation communal
- affectations principales**
- zone centrale 15 LAT
- zone de site construit protégé 17 LAT
- zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- zone d'activités économiques 15 LAT
- zone affectée à des besoins publics 15 LAT (secteurs a à i)
- zone affectée à des besoins publics 18 LAT (secteur a)
- zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
- zone de tourisme et de loisirs 18 LAT (secteurs A à C)
- zone de verdure 15 LAT - A
- zone de verdure 15 LAT - B
- zone de desserte 15 LAT
- zone de desserte 18 LAT
- zone ferroviaire 15 LAT
- zone ferroviaire 18 LAT
- zone des eaux 17 LAT
- zone agricole 16 LAT
- zone agricole protégée 16 LAT
- secteurs superposés**
- ▨ secteurs de sports d'hiver 18 LAT
- ▨ secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT - inventaires fédéraux
- ▨ secteurs de restriction lié aux dangers naturels (voir annexes du RPACom)
- autres périmètres superposés**
- ▨ autres périmètres superposés - I - protection de la nature et du paysage 17 LAT
- ▨ autres périmètres superposés - II - parc naturel régional
- ▨ autres périmètres superposés - III - site pollué concerné par un changement d'affectation (ligne de tr Le Berceau)
- ▨ autres périmètres superposés - IV - périmètre de consultation OPAM
- secteurs de délimitation des lisères**
- secteurs faisant l'objet de délimitation de lisères (secteurs n° 1 à 31, voir plan de constatation de la nature forestière - échelle 1:1'000)
- disponibilité des terrains**
- parcelle concernée par la disponibilité des terrains conformément au RPACom
- recensement architectural**
- objet classé monument historique
- objet inscrit à l'inventaire
- à titre indicatif**
- ▨ espace réservé aux eaux (ERE)
- ▨ région archéologique
- ▨ tracé historique d'importance nationale avec substance
- aire forestière 18 LAT
- ▨ zone de protection des eaux - S2
- ▨ zone de protection des eaux - S3

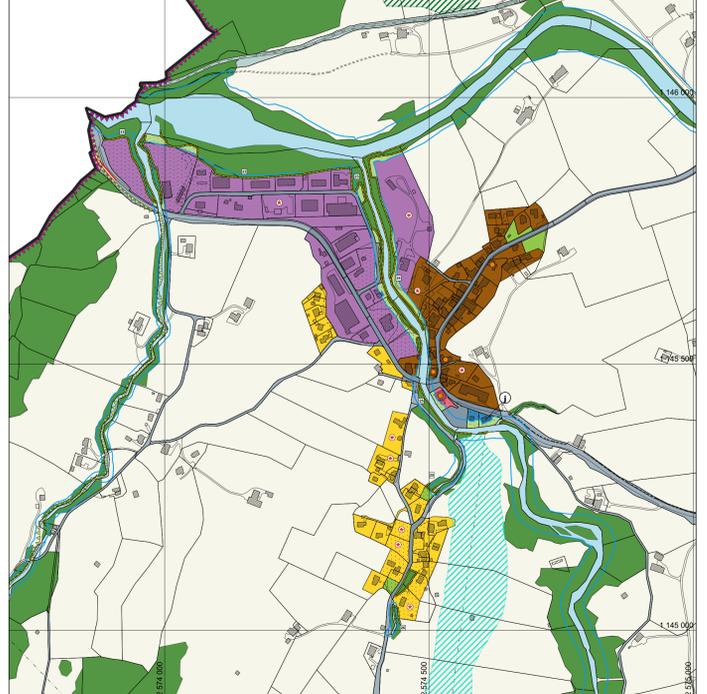
Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies le 27 janvier 2023 par VIAGEO-VD, contrôlé par :
GEO SOLUTIONS Ingénieurs SA
 Route de la Villa d'Oëx 39
 1660 Château-d'Oëx
 Authentifié conformément à l'article 15 RLAT par

ingénieur géomètre breveté à

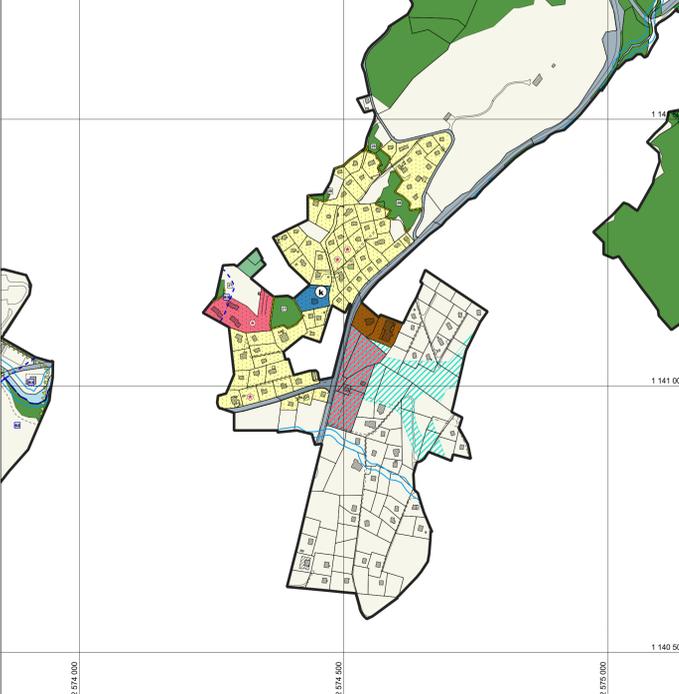
CHÂTEAU-D'OËX
 échelle 1:5'000



LES MOULINS
 échelle 1:5'000



LA LÉCHERETTE
 échelle 1:5'000



L'ÉTIVAZ
 échelle 1:5'000

